

2019-19.12-12

Communauté de Communes
Avre Luce Noye

Feuillet 178



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 67

Membres présents : 48

· dont suppléés : 2

Membres représentés : 8

Votants : 56

Date de la convocation

12 décembre 2019

Secrétaire de séance :

HUBERT VAN GOETHEM

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 19 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Grivesnes, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, LEFEBVRE

Messieurs DESROUSSEAU COTTARD, CAPELLE, DURAND, BARRE, DERLY, M. BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, VAN GOETHEM, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE) DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, M. CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. MAROTTE de M. BOUCHER, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR, M. GAUMONT de Mme ROUX, Mme LEFEBVRE de Mme PETIT, M. DOVERGNE de Mme NANSOT, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT

● Absent(e)s :

Madame MARSEILLE

Messieurs FRANCELLE, AMARA, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusés :

Messieurs BERTRAND Gilbert, BERTRAND Jacques, BINET

Objet : Modification statutaire – Compétence Eau et Assainissement

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 juin 2017, relative aux études sur les compétences « Eau et Assainissement »

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2019, portant approbation des statuts de la Communauté de communes Avre Luce Noye,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 07 juillet 2019, entérinant la poursuite de l'étude pré figurative au transfert des compétences Eau et Assainissement dans le cadre d'un mode de gestion en régie,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace et cadre de vie

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 09 décembre 2019,

La CCALN mène depuis deux ans une étude relative au transfert des compétences « Eau » et « Assainissement ». La poursuite de la tranche optionnelle 1 « Développement de la régie et mise en œuvre administrative et juridique des compétences Eau et Assainissement » requiert une modification des statuts de la CCALN.

Ainsi, en matière de Compétences facultatives : Article 5-3,

- serait supprimé : 5-3-1 : SPANC
- seraient ajoutés : 5-3-09 Eau
5-3-10 Assainissement

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre : M. LOGEART, M. CARON, M. LAMBERT, M. DEPRET, M. DERLY, M. DRAGONNE, M. DURAND, M. LAMOTTE, M. PELTIEZ, M. REMY, Mme Saint-Quentin, Mme FLAMANT, Abstentions : M. CAPELLE, M. GAUMONT, M. HEBERT, M. VAN OOTEGHEM, M. LEVASSEUR, M. MONTAIGNE, Mme PETIT, Mme ROUX, Mme LEFEBVRE, Mme ATTAGNANT, Mme BLIN)

le Conseil Communautaire :

- approuve la modification statutaire portant sur les compétences facultatives de la CCALN, telle qu'elle est décrite ci-dessus,
- entérine la rédaction de **l'Article 5-3 : Compétences facultatives**, comme suit :

5-3-1 Etudes et actions d'aménagement pour la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales

5-3-2 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :

- Installations sportives affectées aux collèges d'Ailly-sur-Noye, de Moreuil
- Centre Aquatique Intercommunal situé à Moreuil (et partenariat - soutien à la régie autonome chargée de la gestion du complexe aquatique ALMEO, créée dans le cadre des articles L2221-1, L2221-4, L2221-10 du CGCT),
- Complexe Sportif Pierre Normand situé à Ailly sur Noye
- Terrain de football et vestiaires « Deltour » situé à Ailly sur Noye
- Centres musicaux à Ailly sur Noye et à Moreuil
- Terrain à usage d'équipement sportif communautaire à Jumel

5-3-3 Construction, entretien, fonctionnement et mise en valeur d'équipement touristique :

- Site de Folleville

5-3-4 Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication ;

5-3-5 Vie extra-scolaire

- Organisation de l'activité « Tickets Sports »
- Organisation d'un Accueil Collectif de Mineurs : Centre Animation Jeunesse
- Mise à disposition aux associations du territoire des équipements sportifs communautaires

5-3-6 Animations socioculturelles

- Participation au développement culturel du territoire par le soutien au répondant au minimum à deux des critères suivants : portés par des résidents sur le territoire, faisant appel à des artistes et/ou techniciens professionnels, rayonnant sur plusieurs communes, motivés par la formalisation d'une démarche artistique et pédagogique, mettant en avant les ressources locales
- Participation au développement culturel du territoire par le soutien de la pratique du Théâtre
- Participation au développement culturel de la lecture par le soutien financier aux bibliothèques (têtes de réseau) d'Ailly sur Noye Hangest en Santerre et Moreuil,
- Mise en œuvre d'une politique en faveur des enseignements artistiques liés à la musique reposant sur les associations : Centre musical du Val de Noye et Centre Musical La Si Sol.

5-3-7 Vie scolaire

- Gestion des ATSEM du territoire pendant le temps scolaire et pour les seuls niveaux de petites et moyennes sections enfantines ;
- Mise à disposition des écoles primaires du territoire, classes du Cycle III, d'un animateur sportif pendant le temps scolaire et prise en charge des frais de transport nécessaires ;
- Prise en charge des frais de transport et des entrées au Centre Aquatique Intercommunal ALMEO, dans le cadre de l'activité scolaire d'apprentissage de la natation, suivant le planning concerté entre la Régie de gestion d'ALMEO et l'Education Nationale ;
- Soutien financier aux collectivités et structures en charge des écoles primaires pour leurs frais de fonctionnement ;
- Développement des ENT (Espace Numérique de Travail) dans les écoles primaires du territoire par la prise en charge des abonnements ;

5-3-8 Administration générale - Gendarmerie

- Financement du service de capture des animaux errants et d'enlèvement des animaux morts sur les voies publiques
- Service mutualisé instructeur Application du Droit des Sols
- Gestion des locaux et terrains de la gendarmerie (Ailly sur Noye bureaux administratifs, Moreuil logements et bureaux administratifs)
- Prise à bail de logements en cas de besoin et construction de locaux pour la Gendarmerie

5-3-09 Eau

5-3-10 Assainissement

- Décide de requérir l'accord des communes membres de la CCALN dans les conditions de majorité qualifiée,
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer les documents en rapport avec ces décisions.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 19 décembre 2019
à GRIVÈSNES

Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 23/12/19
Affiché le ... 23/12/19